

COMITE DE DIRECTION DU 5 SEPTEMBRE 2023

Présidence : Rémy MOULIN

Membres : Yves BAZY, Servane BOUGEARD-LE HENAFF, Thierry BRIAND, Pierrick FAMEL, Maurice JOUBIN, Serge LE BELLEGUY, David LE NORMAND, Pierre-Yves NICOL Alain OLLIVIER-HENRY, Yannick PHILLIPE, Ludovic ROBIN. Sylvestre SALVI, Matthieu PREDERY (CTD PPF).

Membres excusés : Jean-Paul COURCOUX, Nathalie FAUBERT, Marcel LE MOAL, Jean-Marc LUCAS.

Membre non excusé : Jonathan BESSIERE.

Approbation du procès-verbal du Comité de Direction du 27 juillet 2023 paru le 16 août 2023.
Adopté à l'unanimité sous réserve de rectifier l'intervention d'Yves BAZY. "**Indique qu'une ou deux réunions seront organisées par la Commission des Jeunes du District pour les éducateurs des équipes de jeunes.**"

Le Comité souhaite un prompt rétablissement à Nathalie FAUBERT et à Jean Paul COURCOUX.
Remerciements à Yves Bazy pour sa carte postale.

➤ **Condoléances**

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances aux familles de :

- Guy Mignot ancien président de Plourivo les Ecureuils
- Bertrand Marchand ancien entraîneur de Guingamp EA.

➤ **Intervention du Président : Rémy MOULIN**

Informations FFF – LFA

- Evoque l'élection du Président du Collège des Présidents de District.

Vie du District

- Evoque la préparation de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2023.
- Soumet au Comité la proposition de l'ordre du jour :
 - 8H30 – Accueil des clubs – Café
 - 9H00 – Pointage des clubs
 - 9H15 – Mot d'accueil de Mme le Maire d'Hillion
 - 9H20 – Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président
 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 septembre 2022
 - Rapport moral présenté par le Secrétaire Général
 - Rapport financier présenté par le Trésorier
 - Rapport du Commissaire aux Comptes
 - Approbation et affectation des résultats financiers
 - Présentation du budget prévisionnel

Vœux : modification de la pyramide des compétitions
 Election des délégués à l'Assemblée de Ligue
 Intervention des invités
 Clôture de l'Assemblée Générale par le Président.

Le comité valide l'ordre du jour à l'unanimité.

- Fait part des bureaux d'émargement :

- Bureau N°1 : Marcel Le Moal – Sylvestre Salvi
- Bureau N°2 : Pierre-Yves Nicol – Servane Bougeard Le Hénaff
- Bureau N°3 : Philippe Yannick – David Le Normand.

- Evoque le vœu de modification de la pyramide, une présentation des évolutions est faites au comité et sera présenté à l'Assemblée Générale.

- Présente la liste des clubs délégués à l'AG de la Ligue qui se déroulera le 4 novembre à Vannes.

Plestin AS	2201549909	BOUGET	JEAN FRANCOIS
Plélo AS	2201301557	RENE	JULIEN
Ploeuc/Lié	2210876666	LE TOUZIC	JEROME
St Carreuc/Hénon US	2547223923	HINAULT	ADELINE
Jugon Les Vallées	2229649842	BRIENS	SAMUEL
Plouguenast FC Lié	2210727657	LE HANNIER	STEPHANE
St quay Perros	2229657685	REMOND	GAETAN
Pabu AS	2546458133	ILLIEN	FRANCK
Plussulien AS	9602799171	ROUSSEAU	JESSICA
Pludual AS	2257723686	BECHTEL	YOHANN
St Hélen Rance coetquen	2229628797	ROGER	NICOLAS
St Nicolas USAP	2219617049	RAOULT	JEREMY
Lantic FC	2229636323	LESAGE	HUGUES
St Briec Racing	2287725924	SAID	CHAKIRINA

La liste des suppléants

Comité	190047569	MOULIN	Rémy
Comité	2280029518	BAZY	Yves
Comité	2290427609	LE NORMAND	David
Comité	2200253106	LE BELLEGUY	Serge
Comité	2287715169	FAMEL	Pierrick

- Nomme trois personnes pour le bureau de pointage de l'AG de la Ligue. Thierry BRIAND – Jean Paul COURCOUX – Alain OLLIVIER-HENRY.
- Donne des précisions sur l'avancée des prélèvements automatiques concernant les frais d'arbitrage. Un RIB a été réclamé le 30 août dernier aux clubs évoluant en Championnat de D1 - D2 et D1 futsal. Le début des prélèvements devrait se faire le 15 de chaque mois à compter du 15 octobre. La régularisation aura lieu en juin.
- Informe le Comité de Direction sur les mouvements du personnel, Noa GAUGLIN a pris ses fonctions vendredi 1^{er} septembre et Ludwig TOUANEL a commencé le 5 septembre en tant que chargé de Communication.
- Propose que Norbert CHERAUD intègre la Commission des Jeunes, Anna PARIS la Commission Féminine et Maxime PIRIOU la Commission Futsal. Le Comité valide ces propositions.
- Fait part de l'anniversaire du club de Belle Isle le 23 septembre prochain.

❖ **Intervention du Secrétaire Général : Alain OLLIVIER-HENRY**

- Les licenciés : 16860 (+1763) par rapport à la même semaine S-1.
- Présente le projet de modifications de la pyramide
- Evoque les modifications des règlements de coupes. Le Comité valide les modifications.

• **Coupes Ange LEMEE :**

~~9.1) Appel des décisions des commissions du District peut être fait dans les conditions prescrites par le règlement du championnat de District.~~

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 98 des règlements généraux de la LBF. Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition le délai d'appel est ramené à 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification ou de la publication de la décision contestée.

• **Coupe du Conseil départemental**

~~9.1) Appel des décisions des commissions du District peut être fait dans les conditions prescrites par le règlement du championnat de District.~~

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 98 des règlements généraux de la LBF. Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition le délai d'appel est ramené à 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification ou de la publication de la décision contestée.

• **Challenge du District**

~~9.1) Appel des décisions des commissions du District peut être fait dans les conditions prescrites par le règlement du championnat de District.~~

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 98 des règlements généraux de la LBF. Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition le délai d'appel est ramené à 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification ou de la publication de la décision contestée.

• **Coupe du Conseil Départemental Féminine**

Article 8

~~8.1) Appel des décisions des commissions du District peut être fait dans les conditions prescrites par le règlement du championnat de District.~~

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 98 des règlements généraux de la LBF. Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition le délai

d'appel est ramené à 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification ou de la publication de la décision contestée.

- **Coupe Féminine U18**

8.1) ~~Appel des décisions des commissions du District peut être fait dans les conditions prescrites par le règlement du championnat de District.~~

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 98 des règlements généraux de la LBF. Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition le délai d'appel est ramené à 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification ou de la publication de la décision contestée.

- **Coupe départementale Jeunes (U18 – U17- U16 – U15 – U14)**

8.1) ~~Appel des décisions des commissions du District peut être fait dans les conditions prescrites par le règlement du championnat de District.~~

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 98 des règlements généraux de la LBF. Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition le délai d'appel est ramené à 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification ou de la publication de la décision contestée.

- **Championnat Seniors Féminin**

Article 12 : REGLES DE CLASSEMENT ET DE RETROGRADATION

Pour départager les équipes dans un groupe les dispositions ci-dessous sont appliquées dans l'ordre :

1 Cotation par points (Match gagné 3 pts, Match nul 1 pt, Match perdu 0 pt, forfait ou pénalité -1 pt)
2 Application des pénalités de points pour sanction disciplinaires (Voir article 8 du règlement championnat LBF). Les matches gagnés par forfait entrent dans le nombre des matches joués.

Classement des équipes en cas d'égalité de points application des critères ci-dessous :

Le classement final de chaque poule. Pour établir le classement final de chaque poule en cas d'égalité, entre deux ou plusieurs équipes au sein d'un même groupe celles-ci seront départagées par application dans l'ordre des critères ci-dessous :

1. Le N° d'équipe (Priorité équipe 1 sur équipe 2).
2. ~~Priorité équipe de club sur équipe de groupement ou entente.~~
3. Goal average particulier (différence de buts du classement particulier) (1).
4. Goal average général (Différence entre buts marqués et buts encaissés sur l'ensemble de la compétition.
5. Meilleure attaque sur la compétition concernée.
6. Équipe ayant gagné le plus de matches sur la compétition concernée.
7. Équipe ayant le plus petit nombre de défaites au cours de la compétition concernée.
8. L'équipe ayant eu le moins d'exclusions dans la compétition concernée.
9. L'équipe ayant eu le moins d'avertissements dans la compétition concernée.

(1) Définition du classement particulier aux points à plusieurs équipes :

Le classement particulier entre plusieurs équipes se fait sous forme de mini championnat entre les équipes concernées, avec attribution de points par match (suivant la cotation du championnat) ayant opposé lesdites équipes entre elles.

Si à l'issue de ce mini championnat il subsistait des équipes à égalité, le classement particulier serait à nouveau appliqué entre les équipes restant à égalité.

➤ **Intervention du Trésorier : Thierry BRIAND**

- Présente le bilan financier de la saison 2022- 2023.
- Fait un point sur les finances.

Intervention du CTD PPF : Matthieu PREDERY

- Fait un point sur les Sections Sportives et différentes formations proposées par l'IR2F.

➤ **Interventions :**

- Yves BAZY

- Evoque le début des championnats jeunes prévu le 23 septembre prochain. On compte 196 engagements soit 10 de plus que la saison passée répartis comme suit :
U14 : 41 équipes, U15 : 55 équipes, U16 : 38 équipes, U17 : 38 équipes et U18 24 équipes.
- Précise que la 1^{ère} journée de coupes aura lieu le 16 septembre.

- Jean Paul COURCOUX rapporté par le Président du District

- Evoque les engagements sur les différents niveaux de compétitions :
R1 Futsal : 3 clubs représenteront le district 22 : Stade Briochin. Loudéac OSC et Loudéac Hermine Fc. Le championnat régional débutera le 22 septembre.
D1 Futsal : 10 équipes disputeront le championnat qui débutera le 20 septembre.
D2 Futsal : 8 équipes disputeront le championnat. A noter l'engagement d'une équipe 2 pour Loudéac Hermine Fc ainsi que pour Saint Briec Futsal Club. Le début du championnat est prévu le 27 septembre.
Coupe nationale Futsal : 10 équipes engagées. Le 1er tour se déroulera le 6 octobre.
Coupe région Bretagne Futsal : 11 équipes engagées costarmoricaines. Le 1er tour est prévu le 24 novembre.

- Maurice JOUBIN

- Evoque le nombre d'équipes engagées en coupes qui reste sensiblement à l'identique de la saison précédente.

- Serge LE BELLEGUY

- Donne le planning des finales foot à effectif réduit :
9 mars : Finale départementale Futsal U11 U13
6 avril : Finale départementale Festival Pitch U13
25 mai : Finale Challenge Jean Guillosoy U11
8 juin : Journée Nationale des débutants U7
15 juin : Journée Nationale des débutants U9.

- David LE NORMAND

- Précise que 118 équipes sont engagées en Challenge du District, la première journée aura lieu le 1^{er} octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45

Le Président du District

Rémy MOULIN

Le Secrétaire Général

Alain OLLIVIER-HENRY